

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2024-074

L'an deux mille vingt quatre, le 11 avril à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick DARY.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 29 mars 2024

Nombre de délégués :

- en exercice : 29  
 présents : 21  
 votants : 24

OBJET :

Création d'un pôle  
d'insertion, de prévention et  
de santé féminine  
Plan de financement  
prévisionnel

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. Daniel BOISSERIE, M. Jacques BLONDY, Mme Delphine PERRIER Gay, M. Ludovic TURPIN, Mme Catherine L'OFFICIAL, Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY.

Daniel BOISSERIE donne pouvoir à Patrick DARY  
 Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Laurent GORYL  
 Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

SECRETAIRE : Roland POURCHET

Rapporteur : C. BOYARD

Considérant que la Communauté de Communes envisage la création d'un Pôle d'Insertion, de Prévention et de Santé féminine, co-géré et co-animé par la Mission Locale Rurale et le Planning Familial ;


Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'engagement de cette opération, ainsi que le plan de financement prévisionnel présenté ci-après :

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Création d'un Pôle d'Insertion, de Prévention et de Santé féminine					
Dépenses (en euros H.T.)		Recettes (en euros H.T.)			
Nature	Montant	Organismes		Montant	Pourcentage
Travaux externalisés	162 523 €	Etat	DETR	104 444 €	60%
		Conseil Départemental	CDDI Travaux externalisés 20%	32 505 €	20%
CDDI - Acquisition du Matériel 20%	1 470 €				
CDDI - Main d'œuvre (50% du coût du matériel) 20%	735 €				
Acquisition Matériel	7 350 €	<i>Sous-total :</i>		139 153 €	80%
		<i>Autofinancement :</i>		34 920 €	20%
Main d'œuvre	4 200 €	<b>TOTAL :</b>		<b>174 073 €</b>	100%
<b>TOTAL :</b>	<b>174 073 €</b>	<b>TOTAL :</b>		<b>174 073 €</b>	100%

Le secrétaire



R. POURCHET

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.